

LA GAZETTE DE SOUSTELLE

Réservez votre soirée du Samedi 30 Novembre, une animation au profit du TELETHON aura lieu à la salle polyvalente.....il semblerait qu'un couscous soit prévu.....chut c'est un secret!!!

La population est invitée à venir à la mairie à 15 H le Lundi 11 novembre pour la cérémonie de commémoration de l'armistice.

Une brasucade de châtaigne avec le verre de l'amitié suivra la cérémonie. Bienvenue à tous.

Cette gazette plus succincte pour vous mettre au courant des derniers travaux sur la commune et quelques communications pour les élections, le Parc National des Cévennes, les DFCI....

Bonne lecture,

André CAPDUR.

ÉLECTIONS MUNICIPALES des 23 et 30 MARS 2014

Vous êtes électeur dans une commune de moins de 1 000 habitants, voici la nouvelle réglementation :

Les candidatures peuvent être isolées ou groupées sur une ou des listes. **Elles seront affichées dans le bureau de vote**, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Le scrutin (plurinominal majoritaire) ne change pas. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste. Pas de parité homme/femme imposée.

Vous pouvez toujours « **panacher** » les listes, rayer le nom d'un candidat, **mais si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas candidate, cette voix n'est pas comptabilisée (en effet, tout candidat doit désormais déclarer sa candidature).**

Au second tour, seuls des candidats présents au 1er tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du 1er tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Votre bulletin de vote sera pris en compte, quel que soit le nombre de candidats.

Mais les noms des personnes qui ne sont pas candidates et ceux des candidats surnuméraires (c'est à dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) ne seront pas décomptés.

Les conseillers municipaux qui seront élus éliront, au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue (aux deux premiers tours) et à la majorité relative (au 3e tour éventuel), le maire et les adjoints.

Les membres du conseil municipal seront classés dans l'ordre du « tableau » officiel : le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux. Les adjoints prendront rang selon l'ordre de leur élection. Les conseillers municipaux prennent rang par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal. Si les conseillers sont élus le même jour, l'ordre est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Ce « tableau du conseil municipal » fixe l'ordre de désignation des représentants de la commune au conseil communautaire (conseillers communautaires), organe délibérant de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération dont fait partie la commune.

Si la commune ne dispose que d'un seul siège au conseil de communauté, un conseiller communautaire suppléant est désigné : c'est le deuxième membre du conseil municipal dans l'ordre du tableau (soit le 1er Adjoint).

INFO

Le SIVU PDFCI des massifs entre GALEIZON et GARDON, dans le cadre de sa compétence de gestion des équipements de défense contre l'incendie souhaite établir une servitude de passage et d'aménagement à son profit pour assurer la continuité ainsi que la pérennité de ces équipements de protection et de surveillance des forêts .Pour cela une consultation des propriétaires concernés aura lieu du **04 novembre au 06 janvier 2014 inclus**. Dossier consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur la liste électorale. Vous devez venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Dans le cadre de la modernisation de l'exercice de contrôle de légalité, le ministre de l'intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les Collectivités Territoires. Cette télétransmission entre nous et la Préfecture a été conçue de manière sécurisée et s'effectue en langage crypté. Avant nous faisons enregistrer les délibérations, les arrêtés et les budgets à la Sous-préfecture, maintenant cela sera fait directement à la Préfecture par internet. Cela évitera du déplacement, du temps et les documents ne pourront plus s'égarer. Cette nouvelle procédure sera effective avant la fin de l'année.

Après 4 ans de demandes d'autorisations pour pouvoir travailler dans le cours d'eau, nous avons pu, enfin, faire réparer la conduite (découverte suite aux inondations 2008 !!) d'eau passant dans le ruisseau de Beau-couse.

Un mur de soutènement, le long de la route de l'Eglise, sera refait avant 2014. Si le temps l'avait permis, le ravalement de la façade de la mairie devrait avoir démarré, avec la confection d'un avant toit devant la salle polyvalente.(l'ancien n'étant plus au norme de la construction) Nous scrutons le ciel et espérons voir arriver l'entreprise rapidement.

Le Conseil d'Etat vient de se prononcer favorablement sur la charte du Parc National des Cévennes et le décret approuvant cette charte va être publié dans les prochains jours au Journal Officiel. Nous aurons une réunion le 20 novembre prochain à Florac à ce sujet. Le conseil municipal aura à se prononcer prochainement à ce sujet.

Un été placé sous le signe des mariages

En effet nous avons eu le plaisir de célébrer 3 mariages et un parrainage civil!!!

Tout d'abord **Corinne DIMECH et Philippe DANCOINE** le 10 août, qui après avoir longuement réfléchi se sont décidés à légaliser leur union.....mais qui ont encore oublié de nous transmettre une photo de l'évènement ! Avec tous les vœux de bonheur du conseil municipal!!

Ensuite, grosse journée le samedi 31 août puisque un premier mariage à 11 H entre **Marjorie LAMESCH et Laurent VIDAL**, ce mariage à été célébré remarquablement par notre conseillère municipale Christiane DI CESARE. Félicitations aux mariés et à leur petit Mathéo.



Et à 11 h 30 , le baptême civil célébré par le maire, André CAPDUR, d'**Abbygaëlle UNTERNEHRER** et à la suite le mariage de ses parents **Agnès AYMARD et Vincent UNTERNAEHRER** C'est Alain SOLEIROL, conseiller municipal qui a magistralement officié pour ce mariage « surprise ». Tous nos vœux de bonheur aux mariés et une longue et belle vie à Abbygaëlle.

